

LE CONSEIL D'ENFANTS D'ÉCOLE

ECONOMIE DES LIVRES DE JEAN LE GAL¹

Les intentions éducatives d'une instance similaire à celle d'un conseil d'enfants d'école peuvent être regroupées en deux grandes familles :

- **Permettre une éducation à la citoyenneté active et responsable.**
« Le meilleur enseignement de la démocratie est dispensé dans un cadre où la participation est encouragée et les points de vue exprimés ouvertement, où règnent la liberté d'expression des élèves et des enseignants, ainsi que l'équité et la justice.² » ;
- **Proposer des solutions aux problèmes posés par certains comportements déviants** dans l'école comme ceux liés à des faits de violence. *« La violence est d'autant mieux contenue que les élèves ont des lieux et des temps d'expression, s'y expriment et participent aux décisions dans l'établissement. L'écoute des élèves dans l'ensemble de la vie de l'établissement est essentielle.³ »*

Ces conseils abordent le plus souvent des sujets qui concernent l'organisation de la vie scolaire et périscolaire (aménagement des espaces, organisation des activités, élaboration et gestion de projets collectifs ou d'événements de l'école), des aspects directement liés à la vie collective (règles de vie, sanctions) et de l'organisation institutionnelle du conseil lui-même.

Les origines de ces pratiques coopératives par le débat proviennent de divers espaces éducatifs. Sont citées l'École nouvelle de Bédanes en Angleterre en 1892, la Libre Communauté d'Odenwald créée par Paul Geheeb avant 1914 en Allemagne, la Cité des enfants de Hajduhadhaza en Hongrie en 1946, l'école professionnelle de Milwaukee aux USA, les expériences de Janusz Korczak en 1912 en Pologne, de Pistrak en 1920 en URSS, de Neill à Summerhill et de Freinet à Vence. Ces expériences s'appuient toutes sur un profond respect de l'enfant, du jeune et de leurs droits, une confiance dans leurs capacités à participer individuellement et collectivement à l'auto organisation de leur école et la nécessité de remettre en cause le rapport autoritaire adultes enfants et de faire preuve de créativité institutionnelle pour favoriser l'autonomie de la collectivité enfantine. Il est donc possible de retenir quelques enseignements :

→ La prévalence de l'interrogation : « Comment faire pour que chacun participe aux propositions et se sente solidaire des décisions prises ? » Dans une

¹ LE GAL J., « Le conseil d'enfants de l'école », Editions ICEM - Pédagogie Freinet, Nantes, 2001
LE GAL J., « Les droits de l'enfant à l'école », De Boeck et Belin, Bruxelles, 2002.

² « apprendre pour vivre », Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1989.

³ PAIN J., BARRIER E., ROBIN D., "Violences à l'école", Matrice, Vigneux, 1998.

école de Nantes, un protocole suivant la logique « On échange - On propose - On décide - On agit » a été mis en place. Il s'agit d'abord de laisser la parole à chaque délégué, de rechercher les points communs dans les interventions, d'émettre des suggestions puis de les renvoyer dans les classes avant d'être soumises à décisions lors du conseil suivant.

→ Chacun doit pouvoir administrer quand cela est nécessaire et quand il le faut obéir et rester dans le rang. Il ne s'agit en aucun cas de constituer une élite de spécialistes.

→ Les sujets traités doivent être importants pour la communauté.

→ Le statut des membres du conseil : sont-ce des **délégués** (issus de la majorité de la classe, chargés de défendre les opinions et les propositions mais sans aucun pouvoir de décision personnel) ou des **représentants** (choisis pour leur valeur et leur compétence, leur sens de l'intérêt collectif, chargés de présenter les vœux de leurs électeurs mais libres d'exprimer leur propre conviction et de prendre des décisions au sein du conseil) ?

→ La place des différents partenaires, adultes et enfants, doit être précisée : qui décide ? Qui est garant et responsable des décisions prises ? Quel est le poids du conseil des maîtres ?

→ Les champs d'action du conseil d'enfants d'école sont fixés par les adultes parce qu'il n'est pas envisageable de remettre uniquement aux élèves la responsabilité complète du gouvernement de l'école. Le danger serait ici de tromper les élèves en leur faisant croire à un pouvoir infini de décisions.

→ Le conseil d'enfants d'école est-il un lieu où peut s'exercer la justice de l'école ? Des conflits entre personnes peuvent-ils y être traités et des sanctions peuvent-elles être prises ?

→ Ces expériences n'auront de sens pour les enfants que si leur parole est reconnue et leurs décisions respectées par tous les adultes.

Très souvent, les conseils d'enfants sont l'occasion de penser puis d'élaborer le corpus des règles de vie sociales. Un règlement d'école peut être construit autour du modèle suivant :

A l'école je ...	Alors je dois ...	Je n'ai pas respecté, alors ...
1 - je joue dans la cour à la corde, aux billes et à d'autres jeux	<ul style="list-style-type: none"> - jouer au ballon sur le terrain - ramasser les jeux dans le placard en les donnant au responsable - respecter le matériel et les jeux des autres - ne pas jouer au lasso avec les cordes - ne pas mettre les cordes dans l'eau 	- Je ne peux plus prendre le matériel

Plusieurs facteurs favorisent le respect de ces règles par les enfants :

↳ L'élaboration faite en concertation avec les adultes ;

- ↪ Le rappel des règles, de façon permanente par affichage et au moment des transgressions ;
 - ↪ L'implication des enfants dans l'application des décisions prises ;
 - ↪ Des sanctions liées aux faits perturbateurs et connues de tous ;
 - ↪ Les lieux concernés et les activités ;
 - ↪ ...
- D'autres facteurs ont en revanche un impact négatif :
- ↪ L'oubli des règles par les enseignants et les enfants ;
 - ↪ Le comportement des enseignants qui n'appliquent pas ce qui a été décidé ;
 - ↪ L'attitude différente des adultes dans l'application ;
 - ↪ La non exemplarité des adultes ;
 - ↪ ...

L'école Ange-Guépin de Nantes emploie un dispositif particulier d'organisation des conseils d'enfants d'école :

→ **Avant le conseil :**

1 - l'ordre du jour du conseil est distribué dans chaque classe une semaine avant ;

2 - chaque classe exprime ses propositions et ses décisions par rapport à l'ordre du jour ;

3 - les délégués transmettent au conseil

→ **Pendant le conseil**, chaque délégué se réfère dans sa fonction à « la charte du délégué » : Je ne parle pas en mon nom - Je témoigne des avis de ma classe - Je rends compte à la classe - Je tiens mes engagements de délégué.

→ **Après le conseil** : les délégués font le compte-rendu du conseil à partir d'un document établi par un secrétaire.

Dans l'école Léon-Grimault de Rennes, ce compte-rendu de conseil suit la logique suivante :

Sujets et décisions prises	Décisions à prendre	Propositions à discuter

La procédure de décision y est la suivante :

- Décision immédiate lorsque les avis des classes sont unanimes ou pour des raisons courantes ;

- Renvoi devant les classes si la proposition soulève des discussions ou s'il s'agit d'un sujet sensible et important, ou vote avec engagement personnel de chaque enfant ;

- Proposition soumise au conseil des maîtres si elle pose problème et décision de celui-ci, seul, si elle met en jeu le règlement intérieur ou la législation ;

- Avis et accord des responsables de la ville pour les temps, les espaces et les activités qui les concernent.

A l'école Anatole France de Vaulx-en-Velin, l'ordre du jour des conseils suit ce fonctionnement :

1 - les propositions

2 - la discussion

3 - la décision

4 - l'application

En conclusion, Jean LE GAL insiste sur plusieurs points-clés concernant ces conseils d'enfants d'école :

- Le fonctionnement de ces conseils devrait faire prendre conscience à chacun de son appartenance à la collectivité ;
- Il est important de faire participer les enfants à la recherche de réponses à deux questions : comment faire pour que tous les enfants de l'école réussissent dans leurs apprentissages (entraide, monitorat, parrainage, ...) ? Comment accueillir les nouveaux pour mieux les intégrer dans la collectivité ?
- L'efficacité du conseil d'enfants d'école dépend de la préparation du conseil dans les classes, de l'animation de la réunion et du suivi des décisions prises.
- La préparation des conseils peut-être guidée par des études dans les classes concernant les problèmes (ils doivent être décrits avec précision et accompagnés de propositions) et les projets (pourquoi ce projet ? Comment peut-il être réalisé ? Avec qui ? Où ? Quand ? Comment ? Quels moyens faut-il ?) Avec les plus petits, la part du maître demeure nécessaire.
- Pour éviter que se mette en place une élite de spécialistes, il est intéressant que l'animation du conseil d'enfants d'école s'appuie sur un principe de **rotation des délégués**. Cela implique une formation spécifique à la participation aux réunions et à leur animation.
- Le suivi des décisions prises doit correspondre à un protocole précis afin d'éviter un système où, au final, ce sont les adultes qui conservent toute leur traditionnelle autorité.